

## COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 15 avril 2022

---

<b>Membres en exercice :</b> 7	Date de la convocation: 11/04/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Elise BOUQUET</i>
<b>Présents : 4</b>	
<b>Votants : 5</b>	<b>Présents :</b> Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Stéphane DIET, René AMARGER
<b>Pour : 5</b>	<b>Représentés :</b> Nadine BEAUFILS par Chrystel VALLY
<b>Contre : 0</b>	<b>Excusés :</b> Laure LAMETH
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Absents :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Chrystel VALLY

---

### Objet : Vote du compte administratif 2021 budget commune - 2022\_DE\_010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BOUQUET Elise.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur GOAREGUER Jean-Luc, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 001.31			31 566.72	14 001.31	31 566.72
Opérations exercice	19 464.05	75 600.33	99 253.04	139 834.52	118 717.09	215 434.85
<b>Total</b>	<b>33 465.36</b>	<b>75 600.33</b>	<b>99 253.04</b>	<b>171 401.24</b>	<b>132 718.40</b>	<b>247 001.57</b>
Résultat de clôture		42 134.97		72 148.20		114 283.17
Restes à réaliser	246 838.88	151 027.00			246 838.88	151 027.00
<b>Total cumulé</b>	<b>246 838.88</b>	<b>193 161.97</b>		<b>72 148.20</b>	<b>246 838.88</b>	<b>265 310.17</b>
Résultat définitif	53 676.91			72 148.20		18 471.29

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 25/ 04/ 2022  
et publié ou notifié  
le 15/ 04/ 2022

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/04/2022 048-214801532-20220415-2022_DE_010-DE